

CLASQUIN SA

Société Anonyme au capital de 4.612.802 euros
Siège social : 235 Cours Lafayette Immeuble le Rhône Alpes (69006) LYON

959 503 087 RCS LYON

Descriptif du programme de rachat par CLASQUIN SA de ses propres actions approuvé par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 8 juin 2015

Le présent descriptif a pour objet de préciser les objectifs et les modalités du programme de rachat des actions propres par la Société CLASQUIN SA, autorisé par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 8 juin 2015.

Ce descriptif est mis à la disposition des Actionnaires sur le site internet de la Société (www.clasquin.com).

I – Principales caractéristiques du programme de rachat de titres

- Emetteur : CLASQUIN SA
- Titres concernés : actions ordinaires CLASQUIN SA, marché Alternext, code ISIN FR0004152882
- Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du capital de la Société, soit 230.640 actions, ou 5 % du capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport. Compte tenu des 2.341 déjà détenues par CLASQUIN SA au 8 juin 2015, les rachats porteraient sur un maximum de 228.299 actions (soit 9,90% du capital).
- Prix maximum d'achat : 40 euros par action (hors frais d'acquisition)
- Montant théorique maximal de l'opération : 9.225.604 euros (montant maximum théorique ne tenant pas compte des actions auto-détenues par la Société)
- Objectifs du programme par ordre de priorité :
 - d'interventions réalisées par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI ;
 - de couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou d'attribution gratuite d'actions ;
 - de couverture d'autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ;
 - de conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
 - de couverture de titres de créances convertibles en actions ;
 - d'annulation des actions achetées.

- Durée du programme : 18 mois suivant la date de l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2015, soit jusqu'au 8 décembre 2016.

II – Répartition, par objectifs, des titres de capital détenus dans le cadre du programme de rachat d'actions au jour de la publication du présent descriptif

A la date du 8 juin 2015, la Société détient directement et indirectement 2.341 actions propres, soit 0,10% du capital.

Ces 2.341 actions sont réparties comme suit :

- interventions réalisées par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI : 2.341 actions
- annulation des actions achetées : 0 action
- conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport : 0 action
- couverture de plans d'options : 0 action
- couverture de titres de créances convertibles en actions : 0 action.

La présente publication est disponible sur le site de la société (www.clasquin.com).